

Proratisation des congés et RTT

ÇA BOUGE ENFIN !

Le 7 octobre 2024, notre Fédération interpellait le DRH du Ministère des Armées pour demander que le MinArm se mette en conformité avec les décisions de justice jugeant illégale la proratisation des congés payés et des jours RTT des personnels travaillant sur un cycle de 4,5 jours.

Petit retour en arrière :

Un certain nombre d'établissement du MinArm sont passés sur un cycle de travail en 4,5 jours tout en maintenant la durée hebdomadaire de 38 heures. Or, le Ministère des Armées a proratisé les jours de congés et de RTT comme si ce nouveau cycle de travail se faisait avec réduction de la durée hebdomadaire.

Un jugement du Conseil d'État annulant l'arrêté du MinArm sur cette proratisation et un arrêté d'un Tribunal Administratif imposant la restitution des jours illégalement ponctionnés n'y a rien fait, le MinArm s'est entêté, encouragé et soutenu par la direction de la Fonction Publique (il est vrai que cette situation ne concerne pas que les personnels du MinArm).

Lors des discussions sur la remise à jour de l'accord RTT de 2001 au MinArm, notre fédération a exigé que soit retiré l'article sur la proratisation. De plus, le courrier envoyé au DRH-MD demandait, non seulement de se conformer aux décisions de justice mais également de rétrocéder les jours sur les années précédentes, soit sur les 4 dernières années.

Malgré plusieurs relances et promesses de réponses écrites, nous n'avons toujours rien reçu de la part des services de la DRH-MD. Si nous pouvons convenir que les turbulences politiques affectent quelque peu le DRH-MD, mais près de 4 mois sans réponse d'un courrier chacun

conviendra qu'il est heureux que les personnels du Ministère ne travaillent pas avec la même inertie que l'un de leur premier responsable !

Nous avons raison et c'est le MinArm qui le dit !

Nous avons peut-être obtenu une réponse indirecte à notre demande. En effet, un responsable du bureau personnel civil d'un établissement du MinArm s'est fendu d'un message ce 23 janvier pour informer les personnels que « suite à une décision du conseil d'État leurs droits à congé comme leur droit à jours RTT ne leur seront plus proratisés pour 2025 ».

Nous ne pouvons imaginer que ce responsable local ait agi de sa propre initiative. Nous estimons plus que plausible qu'une note de la DRH-MD ait demandé aux établissements d'agir en ce sens.

Bien évidemment il n'est pas fait mention dans ce message du rattrapage des jours perdus des années précédentes.

Nous invitons l'ensemble des personnels des établissements concernés par la semaine de 4,5 jours et jusque-là proratisés à se rapprocher du syndicat **CGT** pour exiger l'arrêt immédiat de la proratisation.

Notre Fédération va intervenir à nouveau auprès de la DRH-MD pour exiger le « remboursement » des jours injustement ponctionnés sur les années précédentes. Sans quoi nous agissons en justice où le MinArm est sûr de perdre... puisqu'une note d'un de leur service nous donne raison !!

Affaire à suivre !

Montreuil, le 28 janvier 2025